

## Déclaration préalable concernant un ravalement

- **Dépôt de la demande :**
  - **Dépôt en ligne :** sur [Brest.fr / Mes démarches / Logement / Faire mes démarches d'urbanisme](http://www.brest.fr/Mes-demarches/Logement/Faire-mes-demarches-d-urbanisme)
  - **Dépôt papier :** au conseil architectural et urbain de Brest métropole pour les projets sur Brest, en mairie pour les autres communes de la métropole.  
En 2 exemplaires + 1 exemplaire supplémentaire en secteur de patrimoine protégé (AVAP du centre-ville de Brest et périmètres aux abords des Monuments Historiques)
  
- **Délai d'instruction du dossier complet :**
  - 1 mois
  - 2 mois en secteur de patrimoine protégé (AVAP du centre-ville de Brest et périmètres aux abords des Monuments Historiques)
  
- **Constitution du dossier :**

### PIECES DU DOSSIER

#### 1-FORMULAIRE

##### *Dépôt en ligne*

Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne :

<https://www.brest.fr/mes-demarches/logement/faire-mes-demarches-d-urbanisme-permis-de-construire-d-amenager-6441.html>

Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire cerfa.

##### *Dépôt papier*

Le formulaire est à télécharger sur <http://www.service-public.fr>

##### **CERFA N° 13703\* (maison individuelle)**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028>

##### **CERFA N° 13404\* (autres constructions)**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646>

##### *Rubriques à renseigner :*

Rubriques 1, 2 et 3 – identité du déclarant (☎ et mail conseillés), terrain,  
Rubrique 4.1 - indiquer la description du projet  
Rubrique 6 – dater et signer

##### *Sur la déclaration pour le calcul des impositions*

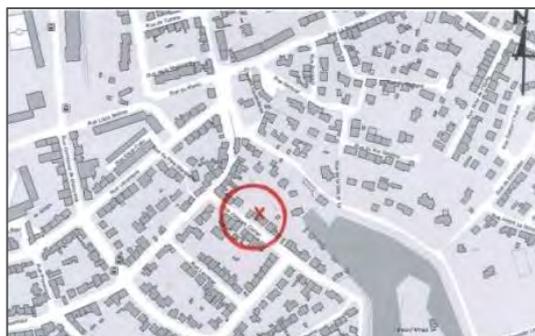
Rubrique 1.1 – indiquer néant,  
Rubrique 3 – dater et signer

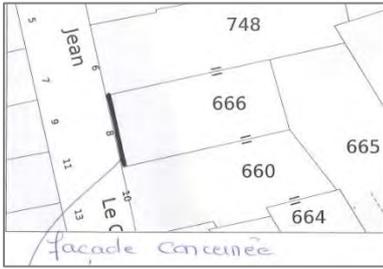
#### 2- PIECES A FOURNIR

##### 2-1 PLAN DE SITUATION (DP 01)

Extrait Plan de ville, carte IGN ou plan cadastral

Sur un fond cadastral ([www.Brest.fr/carto](http://www.Brest.fr/carto) ou [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)), renseigner l'adresse ou le numéro de parcelle concernée.



<p><b>2-2- PLAN DE MASSE (DP 02)</b></p> <p>Sur un fond cadastral (<a href="http://www.Brest.fr/carto">www.Brest.fr/carto</a> ou <a href="http://www.cadastre.gouv.fr">www.cadastre.gouv.fr</a>), indiquer la ou les façades de la propriété concernée.</p>	
<p><b>2-3-PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP 07 et DP 08)</b></p> <p>Photos des façades concernées par le projet de ravalement et photos du bâtiment dans son environnement.</p>	
<p><b>2-4-LE PROJET DE RAVALEMENT (DP 11, DP 06)</b></p> <p><u>Immeubles, copropriétés et commerces</u> : En secteur protégé (AVAP du centre- ville de Brest ou Abords des Monuments Historiques) : maquette en couleur Autres secteurs : références exactes des teintes</p> <p><u>Maisons individuelles</u> : Références exactes des teintes – <i>vous pouvez vous procurer des échantillons de nuanciers auprès des fournisseurs ou des entreprises de peinture.</i></p>	<p><i>Maçonnerie grande surface DC 088-3 ONIP ou équivalent,</i></p>  <p><i>porte et soupiraux RAL 3004 (rouge pourpre)</i></p>

### Informations complémentaires :

- Besoin de conseils ? La coloriste-conseil de Brest métropole est à votre disposition lors de RDV gratuits pour échanger sur les teintes à retenir pour mettre en valeur votre propriété ou votre commerce (*service réservés aux particuliers, commerçants et syndicats bénévoles*). Les rendez-vous sont à prendre au 02.98.33.55.25
- Vous êtes plusieurs voisins à vouloir mettre de la couleur dans votre rue ? Brest métropole vous propose un accompagnement technique et financier grâce au dispositif « Objectif couleur ! ». Plus d'information sur [Brest.fr](http://Brest.fr) / Ravalement.
- Le service propreté de Brest métropole, chargé entre autres de l'enlèvement de graffitis, vous conseille d'acheter un pot supplémentaire de peinture identique à la teinte de votre ravalement.  
Ainsi si un jour, malheureusement, des tags sont apposés sur votre bien et que vous souhaitez faire appel à nos services pour procéder à leur enlèvement, il vous suffira d'appeler le 02 98 33 50 50. Nos équipes se déplaceront gracieusement pour effectuer le travail avec la peinture fournie par vos soins, ceci dans un souci de qualité, afin d'appliquer exactement la même teinte, car nous ne disposons pas d'un grand choix de couleurs.

Retrouvez plus d'informations et de conseil sur les démarches d'urbanisme sur [Brest.fr](http://Brest.fr) / [Faire mes démarches d'urbanisme](#)

#### Contact : Conseil architectural et urbain de Brest métropole

Hôtel de métropole – 24 rue Coat ar Gueven – 29200 BREST cedex 2  
cau@brest-metropole.fr – 02.98.33.52.00

L'équipe du conseil architectural et urbain de Brest métropole est joignable **par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, ou par mail.**

Pour les questions n'ayant pu se résoudre par mail ou téléphone, ainsi que pour le dépôt des autorisations d'urbanisme, un **accueil physique est assuré entre 9h et 12h30** dans le respect des mesures barrières et de distanciation.